



ORDRE DU JOUR

C.C.A.S.

Mardi 02 avril 2024 à 18H30

C.C.A.S.:

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Adoption du compte-rendu de la séance du Conseil d'Administration du 12/03/2024
3. Budget Caisse des écoles : affectation de résultat 2023 sur 2024
4. Budget CCAS : BP 2024
5. Subvention 2024 du budget Commune au budget C.C.A.S.
6. Subventions 2024 au Comité d'Action Sociale
7. Subventions 2024 aux associations

QUESTIONS DIVERSES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

MARDI 2 AVRIL 2024

Membres en exercice : 16

Date de convocation : 26-03-24

L'an deux mil vingt-quatre le **DEUX AVRIL** à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Gilles DELABRE.

Etaient présents : Gilles DELABRE - Joëlle PALHIER - Philippe BETHERY- Sandrine LAIGRE - Chantal LEROY- Sylvain LAURENT- Odile CHAPUIS - Nadine MIALON- Bernard MICHEL -

Etait représentée : Véronique BELIN par Gilles DELABRE

Etaient excusés : David FREJAVILLE - Dominique AMIAUX - Nicole BESSE-BONNET- Andrée CARTAL- Bernard PAULIN -Violaine SOUVETON-

Invités présents : (avec voix consultative) : Sophie GARNIER

Considérant la lettre du 28/03/2024, reçue en mairie le 28/03/2024 de Mme Aurélie VEDRUNE présentant sa démission de ses fonctions au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale ;

Considérant l'article R 123-9 du Code de l'Action Sociale et des familles prévoyant que dans l'hypothèse où il ne reste aucun candidat sur aucune des listes pour pourvoir le ou les sièges laissés vacants, il est procédé dans le délai de deux mois au renouvellement de l'ensemble des administrateurs élus dans les conditions prévues par la présente sous-section ;

Considérant que le conseil municipal n'a pas pu matériellement se réunir depuis le 28 mars 2024, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale est donc composé pour la présente séance de 16 membres soit le Président, sept membres élus par le conseil municipal, et huit membres nommés par le maire par les personnes mentionnées au quatrième alinéa de l'article L123-6

Secrétaire de séance : Sandrine Laigre

Les Membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

01/Désignation du secrétaire de séance

Nomenclature	5- Institutions et Vie Politique / 5-2 Fonctionnement des assemblées
Rapporteur	Joëlle PALHIER

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements et le décret n°2021-1311 du même jour pris pour son application.

Vu l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales prévoyant que :

- le procès-verbal de chaque séance du conseil municipal, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante et doit être signé par le maire et le ou les secrétaires.
- Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public.

Vu le principe du parallélisme des formes ;

Les Membres du Conseil d'Administration du centre communal d'action Sociale à l'unanimité des suffrages exprimés désignent Sandrine LAIGRE comme secrétaire de séance.

Conseil d'Administration du CCAS 02-04-24

Nombre de Conseillers présents	9	
Nombre de Conseillers représentés	1	
Nombre de suffrages exprimés	10	
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	10

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre

Gilles DELABRE



Président du C.C.A.S.



Sandrine LAIGRE

La secrétaire de séance





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

MARDI 2 AVRIL 2024

Membres en exercice : 16

Date de convocation : 26-03-24

L'an deux mil vingt-quatre le **DEUX AVRIL** à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Gilles DELABRE.

Etaient présents : Gilles DELABRE - Joëlle PALHIER - Philippe BETHERY- Sandrine LAIGRE - Chantal LEROY- Sylvain LAURENT- Odile CHAPUIS - Nadine MIALON- Bernard MICHEL -

Etait représentée : Véronique BELIN par Gilles DELABRE

Etaient excusés : David FREJAVILLE - Dominique AMIAUX - Nicole BESSE-BONNET- Andrée CARTAL- Bernard PAULIN -Violaine SOUVETON-

Invités présents : (avec voix consultative) : Sophie GARNIER

Considérant la lettre du 28/03/2024, reçue en mairie le 28/03/2024 de Mme Aurélie VEDRUNE présentant sa démission de ses fonctions au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale ;

Considérant l'article R 123-9 du Code de l'Action Sociale et des familles prévoyant que dans l'hypothèse où il ne reste aucun candidat sur aucune des listes pour pourvoir le ou les sièges laissés vacants, il est procédé dans le délai de deux mois au renouvellement de l'ensemble des administrateurs élus dans les conditions prévues par la présente sous-section ;

Considérant que le conseil municipal n'a pas pu matériellement se réunir depuis le 28 mars 2024, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale est donc composé pour la présente séance de 16 membres soit le Président, sept membres élus par le conseil municipal, et huit membres nommés par le maire par les personnes mentionnées au quatrième alinéa de l'article L123-6

Secrétaire de séance : Sandrine Laigre

Les Membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

02/Adoption du compte-rendu du 12 mars 2024

Nomenclature	5- Institutions et Vie Politique / 5-2 Fonctionnement des assemblées
Rapporteur	Joëlle PALHIER

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements et le décret n°2021-1311 du même jour pris pour son application.

Vu l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales prévoyant que :

- le procès-verbal de chaque séance du conseil municipal, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante et doit être signé par le maire et le ou les secrétaires.
- Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public.

Vu le principe du parallélisme des formes ;

Après en avoir délibéré les Membres du Conseil d'Administration du centre communal d'action Sociale à l'unanimité des suffrages exprimés :
-Approuvent le procès-verbal de la séance du 12 mars 2024 dont un exemplaire sera présenté en séance.

Conseil d'Administration du CCAS 02-04-24

Nombre de Conseillers présents	9	
Nombre de Conseillers représentés	1	
Nombre de suffrages exprimés	10	
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	10

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre

Gilles DELABRE

Sandrine LAIGRE

Président du C.C.A.S.



La secrétaire de séance





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

MARDI 2 AVRIL 2024

Membres en exercice : 16

Date de convocation : 26-03-24

L'an deux mil vingt-quatre le **DEUX AVRIL** à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Gilles DELABRE.

Etaient présents : Gilles DELABRE - Joëlle PALHIER - Philippe BETHERY- Sandrine LAIGRE - Chantal LEROY- Sylvain LAURENT- Odile CHAPUIS - Nadine MIALON- Bernard MICHEL -

Etait représentée : Véronique BELIN par Gilles DELABRE

Etaient excusés : David FREJAVILLE - Dominique AMIAUX - Nicole BESSE-BONNET- Andrée CARTAL- Bernard PAULIN -Violaine SOUVETON-

Invités présents : (avec voix consultative) : Sophie GARNIER

Considérant la lettre du 28/03/2024, reçue en mairie le 28/03/2024 de Mme Aurélie VEDRUNE présentant sa démission de ses fonctions au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale ;

Considérant l'article R 123-9 du Code de l'Action Sociale et des familles prévoyant que dans l'hypothèse où il ne reste aucun candidat sur aucune des listes pour pourvoir le ou les sièges laissés vacants, il est procédé dans le délai de deux mois au renouvellement de l'ensemble des administrateurs élus dans les conditions prévues par la présente sous-section ;

Considérant que le conseil municipal n'a pas pu matériellement se réunir depuis le 28 mars 2024, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale est donc composé pour la présente séance de 16 membres soit le Président, sept membres élus par le conseil municipal, et huit membres nommés par le maire par les personnes mentionnées au quatrième alinéa de l'article L123-6

Secrétaire de séance : Sandrine Laigre

Les Membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

03/ BUDGET CCAS : Affectation de résultat 2023 sur 2024

Nomenclature	7 Finances Locales / 7-1 Décisions budgétaires
Rapporteur	Joëlle PALHIER

BUDGET DU C.C.A.S – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'exercice 2023 sur 2024

VU la délibération n°6 du 12 mars 2024 approuvant le Compte administratif 2023;

Après en avoir délibéré les Membres du Conseil d'Administration du centre communal d'action Sociale à l'unanimité des suffrages exprimés :

STATUENT sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023;

CONSTATANT que le compte administratif fait apparaître :

- Un résultat d'exploitation de fonctionnement de clôture **nul** soit :
 - -un résultat à zéro du CCAS sur l'exercice 2023 cumulé à
 - Un solde antérieur reporté à zéro
- **60 149.33€** d'excédent d'investissement de clôture soit :
 - **986.51€** D'excédent du CCAS sur l'exercice 2022 cumulé à
 - **59 162.82€** D'excédent antérieur reporté
- CONSTATANT qu'il n'y a pas de RESTES A REALISER 2023 SUR 2024

-Affectent le résultat d'exploitation comme suit :

- Recettes de fonctionnement 002 : **0€**
- Recettes d'investissement **60 149.33€**

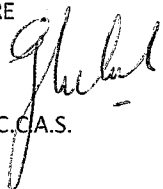
Conseil d'Administration du CCAS 02-04-24

Nombre de Conseillers présents		9
Nombre de Conseillers représentés		1
Nombre de suffrages exprimés		10
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	10

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre

Gilles DELABRE

Président du C.C.A.S.



Sandrine LAIGRE

La secrétaire de séance





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

MARDI 2 AVRIL 2024

Membres en exercice : 16

Date de convocation : 26-03-24

L'an deux mil vingt-quatre le **DEUX AVRIL** à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Gilles DELABRE.

Etaient présents : Gilles DELABRE - Joëlle PALHIER - Philippe BETHERY- Sandrine LAIGRE - Chantal LEROY- Sylvain LAURENT- Odile CHAPUIS - Nadine MIALON- Bernard MICHEL -

Etait représentée : Véronique BELIN par Gilles DELABRE

Etaient excusés : David FREJAVILLE - Dominique AMIAUX - Nicole BESSE-BONNET- Andrée CARTAL- Bernard PAULIN -Violaine SOUVETON-

Invités présents : (avec voix consultative) : Sophie GARNIER

Considérant la lettre du 28/03/2024, reçue en mairie le 28/03/2024 de Mme Aurélie VEDRUNE présentant sa démission de ses fonctions au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale ;

Considérant l'article R 123-9 du Code de l'Action Sociale et des familles prévoyant que dans l'hypothèse où il ne reste aucun candidat sur aucune des listes pour pourvoir le ou les sièges laissés vacants, il est procédé dans le délai de deux mois au renouvellement de l'ensemble des administrateurs élus dans les conditions prévues par la présente sous-section ;

Considérant que le conseil municipal n'a pas pu matériellement se réunir depuis le 28 mars 2024, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale est donc composé pour la présente séance de 16 membres soit le Président, sept membres élus par le conseil municipal, et huit membres nommés par le maire par les personnes mentionnées au quatrième alinéa de l'article L123-6

Secrétaire de séance : Sandrine Laigre

Les Membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

04/ BUDGET CCAS : BUDGET PRIMITIF 2024

Nomenclature	7 Finances Locales / 7-1 Décisions budgétaires
Rapporteur	Joëlle PALHIER

BUDGET PRIMITIF DU C.C.A.S – Exercice 2024

Après en avoir délibéré les Membres du Conseil d'Administration du centre communal d'action Sociale à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **Approuvent** le Budget Primitif 2024 du C.C.A.S. (présentation détaillée et commentée en annexe) qui peut se résumer ainsi et qui s'équilibre à **200 000€** en section de fonctionnement et à **61 149.33€** en section d'investissement.

-**Autorisent** la limite de la fongibilité des crédits au taux maximum réglementaire de **7.5%** des dépenses réelles de chacune des deux sections.

FONCTIONNEMENT		CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024
RECETTES		Réalisé au 31/12/2022	Voté	Réalisé au 31/12/2023	Propositions
Chapitre 002	solde antérieur reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 013	Atténuations de charges(remb salaires)	353,68	0,00	7 199,48	0,00
Chapitre 70	Prod des services et du domaine	120 978,40	110 000,00	124 906,75	130 000,00
Chapitre 73	Impôts et taxes				0
Chapitre 74	Dotations, subventions et participations	16 956,62	70 000,00	26 312,54	70 000,00
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 76	Produits financiers				
Chapitre 77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 042	Transfert entre sections				0,00
TOTAL RECETTES FONCT.		138 288,70	180 000,00	158 418,77	200 000,00

DEPENSES		CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024
Chapitre 002	Déficit antérieur reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 011	Charges à caractère général	99 982,98	113 700,00	112 011,43	113 700,00
Chapitre 012	Charges de personnel	36 923,53	50 950,00	44 645,04	72 000,00
Chapitre 022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	1 382,55	13 750,00	1 162,30	13 300,00
Chapitre 66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	0,00	1 000,00	0,00	0,00
Chapitre 042	Opér d'ordre transfert entre sections	600,00	600,00	600,00	1 000,00
TOTAL DEPENSES FONCT.		138 889,06	180 000,00	158 418,77	200 000,00

INVESTISSEMENT		CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024
RECETTES		Réalisé au 31/12/2022	Voté	Réalisé au 31/12/2023	Propositions
Chapitre 001	solde antérieur reporté	0	59 162,82	0	60 149,33
Chapitre 10	Dotations fonds divers et réserves	0,00	380,00	386,51	0,00
10222	FCTVA	0,00	380,00	386,51	0,00
Chapitre 13	Subvention d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 040	Transfert entre sections	600,00	600,00	600,00	1 000,00
28182/188	amortissements	600,00	600,00	600,00	1 000,00
192	Plus-value sur cession	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES FONCT.		600,00	60 142,82	986,51	61 149,33

DEPENSES		CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024
Chapitre 002	Déficit antérieur reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 21	Charges à caractère général	0,00	60 142,82	0,00	61 149,33
2135	installations générales, agencements	0,00	34 142,82	0,00	35 149,33
2158	autres installations	0,00	26 000,00	0,00	26 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 042	Opér d'ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES FONCT.		0,00	60 142,82	0,00	61 149,33

L'Assemblée délibérante vote le présent Budget Général :

- au niveau du CHAPITRE pour la section de FONCTIONNEMENT
- au niveau du CHAPITRE pour la section d'INVESTISSEMENT,

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante : NEANT

Le présent budget est voté AVEC reprise du résultat

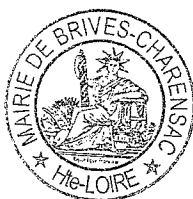
Conseil d'Administration du CCAS 02-04-24

Nombre de Conseillers présents	9	
Nombre de Conseillers représentés	1	
Nombre de suffrages exprimés	10	
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	10

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre

Gilles DELABRE

Président du C.C.A.S.



Sandrine LAIGRE

La secrétaire de séance



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

MARDI 2 AVRIL 2024

Membres en exercice : 16

Date de convocation : 26-03-24

L'an deux mil vingt-quatre le **DEUX AVRIL** à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Gilles DELABRE.

Etaient présents : Gilles DELABRE - Joëlle PALHIER - Philippe BETHERY- Sandrine LAIGRE - Chantal LEROY- Sylvain LAURENT- Odile CHAPUIS - Nadine MIALON- Bernard MICHEL -

Etait représentée : Véronique BELIN par Gilles DELABRE

Etaient excusés : David FREJAVILLE - Dominique AMIAUX - Nicole BESSE-BONNET- Andrée CARTAL- Bernard PAULIN -Violaine SOUVETON-

Invités présents : (avec voix consultative) : Sophie GARNIER

Considérant la lettre du 28/03/2024, reçue en mairie le 28/03/2024 de Mme Aurélie VEDRUNE présentant sa démission de ses fonctions au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale ;

Considérant l'article R 123-9 du Code de l'Action Sociale et des familles prévoyant que dans l'hypothèse où il ne reste aucun candidat sur aucune des listes pour pourvoir le ou les sièges laissés vacants, il est procédé dans le délai de deux mois au renouvellement de l'ensemble des administrateurs élus dans les conditions prévues par la présente sous-section ;

Considérant que le conseil municipal n'a pas pu matériellement se réunir depuis le 28 mars 2024, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale est donc composé pour la présente séance de 16 membres soit le Président, sept membres élus par le conseil municipal, et huit membres nommés par le maire par le personnes mentionnées au quatrième alinéa de l'article L123-6

Secrétaire de séance : Sandrine Laigre

Les Membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

05/Subvention 2024 du Budget Commune au budget CCAS

Nomenclature	7 Finances Locales / 7-1 Décisions budgétaires
Rapporteur	Joëlle PALHIER

Vu la Délibération n°4 du 12 mars 2024 approuvant le budget primitif du CCAS 2023 et notamment la subvention d'équilibre du Budget de la Commune prévue et qui s'élève à 70 000€.

Sachant que la réalisation comptable de cette subvention d'équilibre sera effectuée en fin d'année et ce afin d'être ajustée au plus près de la réalisation réelle du résultat cumulé 2024;

Après en avoir délibéré les Membres du Conseil d'Administration du centre communal d'action Sociale à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **Approuvent** la prévision budgétaire de la subvention d'équilibre 2024 du budget de la Commune qui s'élève à 70 000€.
- **Autorisent** M. le Président à effectuer la réalisation comptable de cette subvention d'équilibre en fin d'année 2023 (émission du titre à l'article 7474) à hauteur du résultat cumulé 2024 et afin de permettre le juste équilibre (égalité dépenses-recettes y compris résultat antérieur reporté) du Compte Administratif 2024 dans la mesure où celle-ci est égale ou inférieure à la prévision budgétaire.

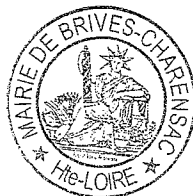
Conseil d'Administration du CCAS 02-04-24

Nombre de Conseillers présents		9
Nombre de Conseillers représentés		1
Nombre de suffrages exprimés		10
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	10

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre

Gilles DELABRE

Président du C.C.A.S.



Sandrine LAIGRE

La secrétaire de séance





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

MARDI 2 AVRIL 2024
Membres en exercice : 16
Date de convocation : 26-03-24

L'an deux mil vingt-quatre le **DEUX AVRIL** à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Gilles DELABRE.

Etaient présents : Gilles DELABRE - Joëlle PALHIER - Philippe BETHERY- Sandrine LAIGRE - Chantal LEROY- Sylvain LAURENT- Odile CHAPUIS - Nadine MIALON- Bernard MICHEL -

Etait représentée : Véronique BELIN par Gilles DELABRE

Etaient excusés : David FREJAVILLE - Dominique AMIAUX - Nicole BESSE-BONNET- Andrée CARTAL- Bernard PAULIN -Violaine SOUVETON-

Invités présents : (avec voix consultative) : Sophie GARNIER

Considérant la lettre du 28/03/2024, reçue en mairie le 28/03/2024 de Mme Aurélie VEDRUNE présentant sa démission de ses fonctions au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale ;

Considérant l'article R 123-9 du Code de l'Action Sociale et des familles prévoyant que dans l'hypothèse où il ne reste aucun candidat sur aucune des listes pour pourvoir le ou les sièges laissés vacants, il est procédé dans le délai de deux mois au renouvellement de l'ensemble des administrateurs élus dans les conditions prévues par la présente sous-section ;

Considérant que le conseil municipal n'a pas pu matériellement se réunir depuis le 28 mars 2024, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale est donc composé pour la présente séance de 16 membres soit le Président, sept membres élus par le conseil municipal, et huit membres nommés par le maire par le personnes mentionnées au quatrième alinéa de l'article L123-6

Secrétaire de séance : Sandrine Laigre

Les Membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

06/Subvention 2024 au Comité d'Action Sociale de personnel municipal

Nomenclature	7 Finances Locales / 7.5 Subventions
Rapporteur	Joëlle PALHIER

Monsieur le Président soumet à l'approbation des Membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. la décision d'octroyer et de définir la subvention 2024 du CCAS au Comité d'Action Social de la mairie de BRIVES-CHARENSAC (0.37% de la masse salariale N+1).

Après en avoir délibéré les Membres du Conseil d'Administration du centre communal d'action Sociale à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **Confirment** l'inscription budgétaire de cette subvention au B.P. 2024 du C.C.A.S.
- **Autorisent** Monsieur le Président à verser à l'article 6574 cette participation financière de **81.12€** (0.37% des art 641 et suivants du CA 2023 soit 22 195.20€)

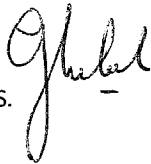
Conseil d'Administration du CCAS 02-04-24

Nombre de Conseillers présents	9	
Nombre de Conseillers représentés	1	
Nombre de suffrages exprimés	10	
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	10

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre

Gilles DELABRE

Président du C.C.A.S.



Sandrine LAIGRE

La secrétaire de séance





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

MARDI 2 AVRIL 2024

Membres en exercice : 16

Date de convocation : 26-03-24

L'an deux mil vingt-quatre le **DEUX AVRIL** à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Gilles DELABRE.

Etaient présents : Gilles DELABRE - Joëlle PALHIER - Philippe BETHERY- Sandrine LAIGRE - Chantal LEROY- Sylvain LAURENT- Odile CHAPUIS - Nadine MIALON- Bernard MICHEL -

Etait représentée : Véronique BELIN par Gilles DELABRE

Etaient excusés : David FREJAVILLE - Dominique AMIAUX - Nicole BESSE-BONNET- Andrée CARTAL- Bernard PAULIN -Violaine SOUVETON-

Invités présents (avec voix consultative) : Sophie GARNIER

Considérant la lettre du 28/03/2024, reçue en mairie le 28/03/2024 de Mme Aurélie VEDRUNE présentant sa démission de ses fonctions au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale ;

Considérant l'article R 123-9 du Code de l'Action Sociale et des familles prévoyant que dans l'hypothèse où il ne reste aucun candidat sur aucune des listes pour pourvoir le ou les sièges laissés vacants, il est procédé dans le délai de deux mois au renouvellement de l'ensemble des administrateurs élus dans les conditions prévues par la présente sous-section ;

Considérant que le conseil municipal n'a pas pu matériellement se réunir depuis le 28 mars 2024, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale est donc composé pour la présente séance de 16 membres soit le Président, sept membres élus par le conseil municipal, et huit membres nommés par le maire par les personnes mentionnées au quatrième alinéa de l'article L123-6

Secrétaire de séance : Sandrine Laigre

Les Membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

07/Subvention 2024 du C.C.A.S. aux associations

Nomenclature	7 Finances Locales / 7.5 Subventions
Rapporteur	Joëlle PALHIER

Monsieur le Président soumet à l'approbation des Membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. la décision d'octroyer et de définir les subventions 2024 du CCAS au Secours Populaire, aux Restaurants du Cœur et à l'Association Française contre les Myopathies (AFM) dans le cadre du TELETHON 2024.

Concernant la subvention AMF, cette subvention viendra abonder la somme globale récoltée lors des manifestations de solidarités qui se seront déroulées à BRIVES CHARENSAC.

communal d'action Sociale à l'unanimité des suffrages exprimés attribuent les subventions suivantes :

	2023	2024
AFM TELETHON	200	200
Restaurants du Cœur	500	500
Secours Populaire	200	200

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6574 du B.P. 2024

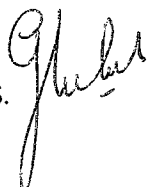
Conseil d'Administration du CCAS 02-04-24

Nombre de Conseillers présents	9	
Nombre de Conseillers représentés	1	
Nombre de suffrages exprimés	10	
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	10

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre

Gilles DELABRE

Président du C.C.A.S.



Sandrine LAIGRE

La Secrétaire de séance



C.C.A.S de Brives-Charensac

Séance du 02-04-2024

Feuillet de clôture

Numéros d'ordre des délibérations :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Adoption du compte-rendu de la séance du Conseil d'Administration du 12/03/2024
3. Budget Caisse des écoles : affectation de résultat 2023 sur 2024
4. Budget CCAS : BP 2024
5. Subvention 2024 du budget Commune au budget C.C.A.S.
6. Subventions 2024 au Comité d'Action Sociale
7. Subventions 2024 aux associations

Liste des membres présents :

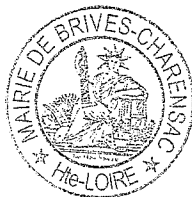
Etaient présents : Gilles DELABRE - Joëlle PALHIER - Philippe BETHERY-
Sandrine LAIGRE - Chantal LEROY- Sylvain LAURENT- Odile CHAPUIS - Nadine
MIALON- Bernard MICHEL

Etaient représentés : Véronique BELIN par Gilles DELABRE

Etaient excusés : David FREJAVILLE - Dominique AMIAUX - Nicole BESSE-
BONNET- Andrée CARTAL- Bernard PAULIN -Violaine SOUVETON-

Le Maire

Gilles DELABRE



La Secrétaire de Séance

Sandrine LAIGRE



FICHE DE PRESENCE
C.C.A.S. du 02 avril 2024
QUORUM : 9

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président :

Monsieur Gilles DELABRE, Maire
1 rue du Garay
43700 BRIVES-CHARENSAC

Membres élus (8) :

Madame PALHIER Joëlle
2 bis rue du garay
43700 BRIVES-CHARENSAC

Monsieur BELIN Véronique
16 bis rue de la République
43700 BRIVES-CHARENSAC

Monsieur BETHERY Philippe
9 rue des Myosotis
43700 BRIVES-CHARENSAC

Madame LAIGRE Sandrine
Lot. Le Val de Mercœur
9 rue des Boutons d'Or
43700 BRIVES-CHARENSAC

Monsieur FREJAVILLE David
9D Avenue Pierre Farigoule
43700 BRIVES-CHARENSAC

Madame LEROY Chantal
9 rue du pont de la Chartreuse
Le Clos de Corsac Les Tilleuls
43700 BRIVES-CHARENSAC

Monsieur AMIAUX Dominique
1 Place de l'Ormeau
43700 BRIVES-CHARENSAC

Membres nommés (8) :

Publication électronique sur le site
<https://www.brives-charensac.fr/>
Le 03-04-2024

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le



ID : 043-264300237-20240402-CCAS_24_0423_00-DE

Monsieur Sylvain LAURENT
5 Rue des Bories Basses
43700 BRIVES-CHARENSAC

Madame Odile CHAPUIS
22 Rue de Charensac
43700 BRIVES-CHARENSAC

Madame Nicole BESSE-BONNET
2 Bis Route du Monteil
43700 BRIVES-CHARENSAC

Madame Andrée CARTAL,
Immeuble Les Peupliers
43700 BRIVES-CHARENSAC

Monsieur Bernard PAULIN,
19 Rue du Ruisseau
43700 BRIVES-CHARENSAC

Madame Violaine SOUVETON
10 rue de la République
43700 BRIVES-CHARENSAC

Madame Nadine MIALON
Rue des boutons d'or
43700 BRIVES-CHARENSAC

Monsieur Bernard MICHEL
10 impasse des bleuets
43700 BRIVES-CHARENSAC

Voix consultatives :

I – Services Administratifs :

Madame Sophie GARNIER
Mairie
43700 BRIVES CHARENSAC



III - Membres de la Commission « ACTION SOCIALE »

Madame VACHERON Bernadette
9 rue du Vallon des Bories
43700 BRIVES-CHARENSAC



Monsieur HUGON Philippe
20 allée Bacot
43700 BRIVES-CHARENSAC

IV - Membres de la Commission « ENFANCE & JEUNESSE »

Madame CUBIZOLLES Vanessa
3 route de Lyon
43700 BRIVES-CHARENSAC

Monsieur JAVON Serge
15 Chemin de la Besse
43700 BRIVES-CHARENSAC

Madame GIRARD MONEYRON Sandrine
27 Chemin de la Besse
43700 BRIVES-CHARENSAC

Madame DESESTRES Bernadette
Impasse Le Clos des Ribeyres
Avenue Pierre Farigoule
43700 BRIVES-CHARENSAC